

# Inf'Aurignac



## L'édito du Maire

Éphémère ou durable ?

Jetable ou permanent ?

Consommer ou investir ?

Le temps long ou le temps court ?

Pour une année de budget,  
pour les 6 ans du mandat,  
pour Aurignac après demain ...

Les projets et les actions de notre équipe municipale ont toujours l'ambition de favoriser les bonnes conditions de la vie socio-économique du bassin de vie d'Aurignac.

Chaque budget établi recherche toutes les économies possibles dans le fonctionnement, tout en améliorant le service public rendu et nos pratiques.

Ainsi la maîtrise des charges d'énergie s'accompagne-t-elle de la modernisation des installations (remplacement des ampoules effectué et arrêt prévu de l'éclairage public nocturne).

Ainsi, la gestion de l'eau prend-elle en compte l'eau naturelle du territoire communal (installation de citernes de stockage pour l'arrosage).

Ainsi, les achats de gros matériels sont -ils, désormais, comptablement amortis (à terme ce matériel est renouvelé par autofinancement).

Ainsi, la structuration, l'organisation et la gestion des agents communaux amène-t-elle des compétences techniques professionnelles diversifiées et complémentaires (cela participe à notre meilleure autonomie de réalisation par le travail en régie).

Ainsi, le Conseil municipal, que je conduis, met-il souvent en œuvre des opérations dont les résultats et les bénéfices profiteront à ceux qui viendront après nous, et peut-être pour certains, déjà élus du CMJ.

Le budget 2023 équilibre les recettes et les dépenses sans recourir, cette année encore, à une augmentation de la fiscalité communale.

Jean-Michel Losego

### Du fond de la ruralité

Inscrite sur la liste des 10 000 communes les plus défavorisées de France, Aurignac « bénéficie » de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) ; ce dispositif, en place depuis 2004, vise à conforter l'équité entre les collectivités territoriales sur le plan des ressources.

En 2023, pour étayer le montant de nos recettes budgétaires, l'État nous versera 15 000 €, que l'on pourrait juger insignifiants, sauf que ces 15 000 €, indispensables au financement de l'année communale, devraient, sinon, être imputés en augmentation de la part de fiscalité votée par le Conseil municipal, soit 2,6 points d'impôt en plus ...

Nous ne savons jamais à l'avance si nous ferons partie de la liste, ni pour quel montant ; nous sommes dépendants de cet ajustement économique.

### Des fonds pour la ruralité

Pour la troisième année consécutive, nous avons voté le même taux de fiscalité communale, conscients des réalités conjoncturelles nationales (et au-delà) et de leur impact sur les finances des ménages ; cela implique une gestion maîtrisée de nos dépenses de fonctionnement, les « économies » venant abonder notre ressource d'autofinancement pour les chantiers d'ampleur et les acquisitions de gros matériels. Le professionnalisme des équipes techniques et leur dotation en outillage performant permettent de nombreuses réalisations en régie.

Pour stimuler et accompagner la vitalité territoriale, il y a lieu d'articuler et de conjuguer notre action avec celle des autres acteurs, privés ou publics, du bassin de vie locale partagée.

À la maîtrise des dépenses doit se coupler l'invention de nouvelles recettes.

### S'engager, entreprendre, construire, investir

Nous ne gérons pas la commune avec l'horizon fermé de notre mandat de 6 ans....

Année après année, écrit après écrit, nous redisons notre démarche volontariste de « mettre Aurignac en avant », c'est à dire de conforter ses atouts « naturels » et de mettre en valeur ses ressources pour favoriser l'attrait, la notoriété et la fréquentation du village. La dynamique de notre équipe est bien en faveur du développement. La démographie communale estime 1272 habitants cette année, chiffre dont on verra s'il est confirmé par le recensement qui va s'effectuer du 15 janvier au 20 février 2024.

L'école Joséphine Baker qui conserve ses 3 classes à la rentrée est, bien sûr, un élément favorable à l'installation de nouvelles familles.

### Petite ville de demain, c'est aujourd'hui qu'Aurignac se prépare.

Le bien public n'est pas l'addition des biens individuels, il est le bien collectif. C'est ce collectif qui définit l'intérêt général, axe permanent de nos actions. Ainsi, si la Mairie est bien au service de tous, la Mairie n'est pas le serviteur de chacun.

Le bien vivre ensemble partagé demain se tisse jour après jour, par le fil que chacun, citoyen responsable, va, en conscience, porter au tableau collectif ; avec sa créativité personnelle bien sûr, et en s'investissant au service de l'intérêt général pour le meilleur avenir de son propre territoire de vie quotidienne.

C'est bien ce que mérite Aurignac et c'est autant que l'on peut souhaiter aux Aurignacais.





# COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'intégralité des données chiffrées du Compte Administratif 2022  
est consultable sur le site [aurignac.fr](http://aurignac.fr) dans les comptes rendus des conseils municipaux

Pour l'activité de l'année 2022, le total des dépenses de fonctionnement atteint 1 014 054 €, soit une augmentation de 31 764 € (+ 3,23%) par rapport à 2021.

Pour les dépenses de fonctionnement, l'action se poursuit pour les contenir au meilleur service de la population aurignacaise.

En 2022, la hausse du prix de l'énergie aura eu peu d'effet budgétaire ; l'exercice 2023 devrait être plus affecté. Une bonne partie de la hausse des dépenses de fonctionnement a des causes ponctuelles : une grosse fuite d'eau a dégradé les efforts sur ce poste et nous avons payé un rattrapage de taxe foncière 2021 sur le Comtal. En revanche, la mise en place de la lutte contre les oiseaux nuisibles, pour l'amélioration de l'hygiène urbaine et le confort de tous, est une dépense nouvelle qui pourrait se poursuivre sur plusieurs exercices. L'année 2022 a vu s'éloigner les contraintes de la Covid, avec un retour des cérémonies, des festivités, des animations et donc un rétablissement des subventions complètes aux associations.

La masse salariale, à la fois par les mesures gouvernementales de pouvoir d'achat et par des choix politiques de la municipalité, connaît une augmentation de 9 %, au bénéfice des agents pleinement mobilisés pour vous rendre le meilleur service.

En recettes, nous n'avons pas modifié le taux de la taxe foncière (35,78%), pour un total de 401 793 € de recettes fiscales. À part les dotations de l'État, beaucoup de recettes ont diminué en 2022 ; cependant nous avons choisi de ne pas dégrader notre programme d'action mais plutôt de l'adapter à ce contexte défavorable, sans augmenter la charge fiscale des ménages.

Au 31 décembre 2022, la section d'investissement 2022 présente un solde positif, mais la section d'investissement cumulée est négative, du fait des exercices antérieurs. Toutefois, le besoin de financement est couvert par l'excédent de fonctionnement, comme il se doit, et le résultat cumulé des deux sections dégage un résultat positif de 468 264 € pour financer les gros projets qui ont glissé de 2022 à 2023.



→ Un bassin esthétique, récupérateur d'eau et abreuvoir pour les chevaux.

Hortus monastique : 1<sup>er</sup> des trois jardins médiévaux du futur parcours de visite de la première enceinte de la Cité.



## Un Conseil Municipal des Jeunes à l'œuvre

- 8 réunions de réflexion et d'élaboration de projets
- 1 visite au Musée Départemental de la Résistance et de la Déportation pour l'exposition Joséphine Baker
- 1 journée d'informations et d'échanges entre les différents CMJ du département, à Toulouse.



- Choix du nom de l'école maternelle Joséphine Baker, baptisée le 24 juin 2023.
- Décision de réaliser un citystade : visites prévues afin de comparer et de finaliser notre projet ; opération à inscrire au budget 2024.
- Participation active aux cérémonies officielles de la commune.



Reconfiguration, par nos agents, du site destiné à l'accueil du nouveau Monument aux Morts.



# BUDGET PRIMITIF 2023

L'intégralité des données chiffrées du Budget Primitif 2023  
est consultable sur le site [aurignac.fr](http://aurignac.fr) dans les comptes rendus des conseils municipaux

Conscient de la situation actuelle, le conseil municipal n'a pas voulu pénaliser les ménages et donc, comme annoncé en page 1, **le taux d'imposition municipal n'augmente pas, restant établi à 35,78%** ; du fait de la revalorisation des bases locatives décidées par l'État, qui, elle, aura un impact pour les contribuables, **la recette fiscale totale 2023 est de 431 842 €**.

**Le budget primitif 2023 est en équilibre des dépenses et des recettes de fonctionnement pour 1 640 526 € et en équilibre des dépenses et des recettes d'investissement pour un montant de 1 375 940 €.**

Parmi les efforts les plus importants en 2023, nous poursuivons les investissements ou les aménagements visant à **diminuer les dépenses de fonctionnement** : amélioration de l'isolation des bâtiments, rénovation de l'éclairage public entièrement équipé en LED et mise en place de l'extinction nocturne, réserves d'eau pour limiter le recours à l'eau potable, achat d'une nacelle pour supprimer les coûts de location, pour ne citer que les plus significatives dans le cadre de nos engagements éco-responsables.

**La dette communale a fortement baissé sur les dernières années.** En 2023, l'annuité est de 35 800 € (52 000 € en 2022). Mais nous avons deux gros projets à porter en 2023 (*cheminement doux et école maternelle*) pour lesquels le recours à l'emprunt est indispensable. Par les bons résultats budgétaires des exercices passés, nous avons l'opportunité d'accéder à des prêts bancaires à des taux corrects pour la conjoncture : **3,92 % pour le prêt à long terme (60 000 € sur 20 ans), 4,2 % pour les deux prêts relais FCTVA et subvention (300 000 € sur 24 mois).**

Dès 2023, pour une bonne gestion prévisionnelle, nous instaurons l'amortissement des immobilisations pour répartir la charge des investissements sur plusieurs exercices et préparer le renouvellement des biens.



## Une saison culturelle au village ....

À deux pas de chez vous, entre amis, en famille,  
**venez vous divertir**

des spectacles vivants que nous vous proposons :  
les artistes créent le moment devant vous, juste  
pour vous ...

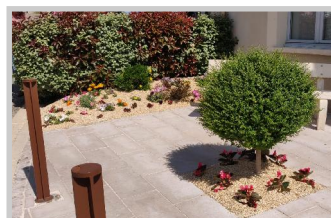
**Découvrez, visitez** les lieux du patrimoine de la belle cité ... il y a  
tant d'histoires, là, à vous raconter ... à tous, petits et grands.

**Faites-vous du cinéma**, en salle ou en plein air, pour rire ou  
s'émerveiller ... pour un peu plus de science ... il y a tant à savoir.

**Musez jusqu'au Musée**, vous n'en reviendrez pas ... à chacun de  
vos pas, tout Aurignac d'ici arrive bien de là !

## Moins de béton ...

... pour plus de fleurs  
en boutons !



## Piétons, cyclistes, cavaliers,

**Allez tranquilles .... la voie est partagée...**

### ZONE DE PARTAGE

PRIORITÉ AUX  
PIÉTONS ET VÉLOS



Dans un aménagement paysager agréable, le chemin de la Fontaine Vieille devient un parcours sécurisé pour les piétons, les cyclistes et les cavaliers ; les véhicules à moteur seront conduits à modérer leur vitesse, pour la meilleure sécurité partagée de tous.

Les travaux, en cours actuellement, seront terminés en octobre 2023 avec la plantation des espaces végétalisés. Ce dossier aura mobilisé élus et techniciens depuis décembre 2020, pour franchir toutes les étapes d'agrément de conformité, de recherche de financements et de suivi de chantier.

Au final, la nouvelle configuration de cet axe très fréquenté du village impactera le budget communal de 20% du coût total de 293 311€ (des fonds européens et des subventions de l'État, de la Région et du Conseil Départemental contribuant pour 80%).

## La pensée budgétaire

Chaque ménage procède un peu de la même façon : à partir des ressources (salaires et autres rentrées pécuniaires), comment arriver à payer son loyer, ses courses alimentaires, ses factures d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, l'achat et l'entretien du véhicule, enfin toutes les dépenses générées par les activités du collectif familial selon sa composition et son mode de vie socioculturelle ? Et s'il le faut, comment avoir recours à un emprunt bancaire pour financer l'achat de la maison, de la voiture, du lave-linge ? Et quelquefois il manque quand même un peu d'argent pour boucler le mois... Chaque famille gère ainsi son quotidien et ses projets possibles.

Pour le Maire, il en est de même, avec à Aurignac, un collectif de presque 1300 membres et un mandat de gestion de 6 années.

**L'élaboration du budget municipal est un exercice de stricte comptabilité** : il faut aligner les chiffres pour prévoir les dépenses de l'année et, en conséquence, envisager les recettes. La règle de l'équilibre budgétaire est impérative. Le budget de la commune est soumis au contrôle de légalité.

**La conduite du budget municipal est un exercice de gestion financière**, en même temps que des conditions d'application du programme à financer : il faut, en permanence, observer les dépenses à régler et les recettes attendues, mais également l'actualisation des prix, du fait d'une crise sanitaire ou bien d'un conflit entre pays, ou encore de phénomènes météorologiques, pour une trésorerie maîtrisée.

**La gestion des ressources financières de la commune** est l'illustration de la pensée avec laquelle la Municipalité procède à ses choix et établit ses priorités : Qu'est ce que la commune ? Comment considérer sa collectivité humaine ? Quelle situation est souhaitée à terme pour le village ? Comment faire et dans quel ordre ?

## Les projets et le programme

C'est donc, depuis 2020, le quatrième budget que le Conseil municipal a validé pour vous et que nous conduisons au mieux de l'intérêt général des Aurignacais, avec, comme ambition de projet, la perspective de donner à notre commune, demain petite ville, les ressources de sa dynamique parmi notre bassin de vie ... tout un programme, oui, bien sûr ...

De notre programme, des actions et des chantiers ont été réalisés et d'autres restent à concrétiser, mais, toujours avec l'engagement du respect de la Nature et l'observation vigilante de l'impact de nos activités dans l'environnement ; avec la prise en compte des droits des personnes, dans une dimension intergénérationnelle et avec le souci de l'inclusion et du maintien de tous dans la vie de la Cité ; la création du CMJ l'illustre, ainsi que l'attention portée aux associations, organes vivifiants de notre tissu social.

Pour donner à Aurignac sa capacité d'administration d'une population en augmentation, nous avons engagé des chantiers d'aménagements des espaces publics. Nous avons requalifié la rue St-Michel et réalisé un aménagement qualitatif jusqu'au Foirail qui aujourd'hui fait partie du cœur du village avec la stèle Samuel Paty, le monument aux Morts et le marché des producteurs. Nous avons modernisés les vestiaires du stade et le sol de la salle de danse...

Et nous avons en attente de concrétisation le Chemin de la Fontaine vieille, l'école Joséphine Baker, la salle municipale du boulevard Bertrand Adoue.

L'objectif ? Plus et mieux de services au public dans l'éventail des registres quotidiens.

Pour sauvegarder et valoriser notre patrimoine nous avons restauré de nombreux murs de la première enceinte médiévale, conforté notre saison culturelle, effectué deux tranches de travaux de sécurisation au Donjon et inauguré le premier des trois jardins médiévaux.

Et nous avons en attente une requalification du site de l'ancienne Salle des fêtes et la création des autres jardins médiévaux, la restauration de l'église (liée à la vente du presbytère).

L'objectif ? Conserver le patrimoine pour les générations futures tout en favorisant l'activité touristique et économique du territoire.

Pour favoriser notre réactivité d'action et conforter nos capacités de réalisation, nous avons engagé une démarche de professionnalisation des différents services, pour les 17 agents communaux : travailler pour la commune d'Aurignac, ce n'est pas « y occuper un emploi » c'est « y exercer son métier ». Les résultats sont visibles par tous, soit dans votre fréquentation des espaces publics (extérieurs et intérieurs), soit lorsque vous ou vos enfants assistez à un spectacle culturel, soit lors de vos démarches auprès du secrétariat, soit chaque fois que vous utilisez une salle communale régulièrement nettoyée par les agents référents, soit, si vous êtes concernés par la scolarisation de vos enfants, parce que vous avez bien perçu la qualité du service rendu par les ATSEM. Aussi, avec ce budget nous avons établi de façon pérenne une évolution de la masse salariale, en tenant compte de l'augmentation de la valeur du point indiciaire salarial, de l'incidence financière de la mise en place d'un service d'astreinte d'urgence pour certains agents, et, en reconnaissance logique de rétribution eu égard à leur contribution au travail communal, l'augmentation de la rémunération mensuelle des agents, selon les fonctions exercées.

L'objectif ? Exiger le meilleur des professionnels et prendre en compte « l'humain au travail » : appliquer le droit social dans une relation contractuelle clarifiée.

Pour assurer la pérennité de notre meilleure autonomie d'action, dès cet exercice, nous instaurons le principe d'amortissement comptable des gros équipements ; ainsi, et l'on comprendra aisément « bien après la fin du présent mandat », la Municipalité ayant une vision en perspective de l'usure de ses biens, a désormais une lecture anticipée des remplacements nécessaires, avec une gestion prospective de nouvelles acquisitions adaptées aux besoins des services ; et ceci, en autofinancement, en restant dans le cadre du budget ordinaire.

L'objectif ? Pouvoir s'engager et s'investir dans l'avenir avec les moyens opérationnels du projet d'intérêt général pour les Aurignacais.

Parce que nous reconnaissons la valeur des engagements citoyens dans la vie et les actions des associations, nous restons disponibles pour des rencontres et échanges avec ces opérateurs de terrain qui développent, selon leur vocation, le bien vivre ensemble.

Parce que notre village hérite de 35 000 ans d'histoire humaine, nous sauvegardons et nous mettons en valeur tous les éléments de notre patrimoine, soit en compétence propre, soit en relation avec d'autres instances territoriales (le Conseil Départemental pour le Musée).

L'objectif ? Faire connaître et reconnaître Aurignac, et ainsi, participer à l'essor économique de notre commune et de son bassin de vie, c'est-à-dire ... in fine créer des leviers de mise en place de nouvelles recettes budgétaires, voire de nouvelles économies de dépense si des partenariats s'activaient ...

**Et l'histoire, toujours, reste à écrire, avec ceux d'aujourd'hui et pour ceux de demain ...**